



BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard - 33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10 - Fax : 09.70.62.09.98

mairie-de-saillans@orange.fr

www.mairiedesaillans.jimdo.com

Lundi mardi jeudi vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

Août 2014

SAILLANS

DANS CE NUMERO

Le Mot du Maire

L'été est là et les travaux de la convention de bourg enfin commencés. Ces travaux vont durer environ six mois. Ils ne seront donc pas terminés pendant la période des vendanges. Malgré toute notre bonne volonté pour éviter cette période, il n'a pas été possible de faire coordonner tous les partenaires intervenant sur ce projet en même temps.

La nouvelle équipe municipale a pris « ses marques » et chacun s'affère aux dossiers confiés.

Pour information, ma permanence à la mairie a changé, vous pouvez m'y retrouver tous les jeudis après-midi ou sur rendez-vous le soir.

La mise en place des rythmes scolaires sera effective dès la rentrée pour une cinquantaine d'enfants que compte aujourd'hui notre école qui n'a pas connu un tel succès depuis une cinquantaine d'années. Merci aux enseignants et aux parents sans qui l'école ne connaîtrait pas une telle notoriété.

Je vous donne rendez-vous le dernier week-end d'octobre à la salle des fêtes pour notre foire aux vins et aux produits régionaux avec nos amis les Saillansons.

D'ici là, nous nous retrouverons **à la rentrée de septembre pour un repas de village.**

Nous avons eu le regret d'apprendre ces derniers jours le décès de Papi SEVERIN, le grand père d'Isabelle, notre assistante maternelle, ainsi que le décès de Jean Pierre MACARY qui a travaillé à la mairie quelques années avant sa retraite. Je renouvelle aux familles toutes mes sincères condoléances.

Avant de vous quitter, je souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances ensoleillées et reposantes, je félicite tous nos jeunes qui ont réussi des examens et leur souhaite bonne chance pour la suite.

A très bientôt.

Martine TILLET-FAURIE

La vie associative

Page 2

La bibliothèque municipale

Page 5

La vie locale

Page 6

Compte rendu des réunions

Page 11

Vivre ensemble

Page 16

Informations et N° utiles

Page 18

Nos professionnels

Page 20

La commission Information et Bulletin municipal :

- A mis à votre disposition une adresse internet qui permet aux Saillannais(es) et aux associations de nous transmettre leurs articles qu'ils souhaitent diffuser dans le bulletin municipal.

Les dates de parution sont fixées chaque fin de trimestre.

informationsaillans@gmail.com

- A émit le souhait de ne plus distribuer le bulletin municipal dans vos boîtes aux lettres. Et oui le numérique est là et nous vous proposons de consulter le bulletin municipal sur le site internet de la mairie : www.mairiedesaillans.jimdo.com.

Pour les saillannais(es), qui n'ont pas accès à internet, la Mairie, par le biais des agents techniques continuera à vous distribuer la version papier du bulletin.

Pour les autres et afin de faciliter la distribution, une étiquette que vous pouvez venir retirer en mairie, stipulant : « Pas de bulletin municipal, Svp » devra être collée sur votre boîte aux lettres.

La vie associative

Les amis de l'église de Saillans

Président, Henri TROCARD 05.57.84.37.35

Dans le cadre des journées européennes du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2014, notre association sera heureuse de vous ouvrir les portes de l'église de Saillans de 15h à 18h le samedi et le dimanche.

Petits et grands, venez nombreux pour venir découvrir ou redécouvrir ce monument

Fusil Saillannais

Président, DEVILLE Olivier : 06 74 65 81 77

Chers amis chasseurs, bonjour.
Eh oui ! La nouvelle saison cynégétique approche.

Le bureau et son président vous souhaite d'ors et déjà une bonne saison 2014-2015.

Nous vous proposons une ouverture le 14 septembre 2014 à 8h00 côté Billaux. Un casse-croûte vous sera offert sur place à 9h30. Le 2ème lâcher aura lieu le 12 octobre 2014 (en fonction des vendanges) sur l'ensemble du territoire.

Entre ces 2 lâchers, aura lieu les 2 battues aux chevreuils: le 21 septembre et le 4 octobre 2014. Rendez-vous à 7h30 sur le parking de la salle des fêtes.

Pour la battue du 21 septembre, un repas en commun est prévu chez le trésorier. Menu : apéritif – entrée – ventrêches, saucisses, chips – fromage, dessert. Tout cela pour un prix modique de 8 à 10 euros par personne. Les conjointes sont les bienvenues. Prière d'apporter ses couverts.

Le vendredi 12 septembre de 18h à 20h et le samedi 13 septembre de 10h à 12h aura lieu la vente des cartes (uniquement ces 2 jours). N'oubliez pas d'apporter 4 enveloppes timbrées pour vous informer.

Le samedi 13 septembre en même temps que la vente des cartes se déroulera le forum des associations de Saillans. La société de chasse y participera.

Venez nombreux avec vos enfants visiter le stand.

En vous remerciant, recevez mes très sincères salutations.

FUSIL SAILLANNAIS

Ouverture le 14 septembre à 8 h, coté Billaux

Renseignements : 06 74 65 81 77

Gymnastique Volontaire de Saillans

Présidente, Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02

Avec des mercredis bien rythmés toute l'année, nous avons mérité notre pause estivale.

Mais notez dès à présent la reprise des cours pour le mercredi 3 septembre 2014.

Nous serons également présents le samedi 13 septembre lors du forum des associations suivi du repas de village.

Une manière bien sympathique de se retrouver entre saillanais.

N'hésitez pas à contacter notre très efficace présidente, Isabelle Gautier

Les cours ont lieu tous les mercredis de 19h à 20h à la salle des fêtes de Saillans.

Par téléphone : 05 57 74 37 02

Par mail isabellegautier29@orange.fr

Tou'Zazimuts

Président, Gilbert MALEIX 06.26.44.35.79

MEDITATION D'UN RANDONNEUR ...

La randonnée nous permet de lâcher prise, de rompre le quotidien, de vivre un moment privilégié rempli de lumière, de soleil, de silence et d'air pur, c'est un cadeau, une récompense que nous offre "Dame Nature".

La randonnée c'est une forme de bien-être, d'évasion, d'art de vivre, de plaisir, de joie, de convivialité, de rire, de complicité, de partage.

C'est aussi faire l'expérience de l'humilité quand du sommet tout en haut nous apercevons le paysage infiniment petit, tout en bas c'est partager et respecter cette beauté qu'est la nature, admirer les fleurs, les forêts majestueuses, observer les animaux dans leur milieu naturel, écouter le sifflement des oiseaux.

La randonnée par sa simplicité, par sa lenteur et la disponibilité qu'elle fait naître permet d'apprécier un détail d'un paysage, de se mettre au diapason de la nature, elle éveille et stimule l'esprit mais bien plus encore elle est une sagesse du corps.

La randonnée c'est tout un art, une spiritualité, une vraie philosophie de la vie.

Les marches reprendront en septembre, si vous ne connaissez pas votre région rejoignez-nous nous vous en feront découvrir ses moindres recoins. Prenez une bonne paire de chaussure, un pique-nique dans le sac à dos et apportez votre bonne humeur!

Ci-joint un article du "résistant" relatant notre rencontre avec le Club du Nord.

TOU'ZAZIMUTS

Pour renseignements contacter :

06 26 44 35 79 ou clubtouzazimut@gmail.com



SAILLANS / ASSOCIATION TOU'ZAZIMUT

Une semaine avec les Ch'tis...



Les randonneurs d'Allennes-les-Marais ont découvert les paysages du Libournais.

Les randonneurs du Club du Fronsacais ont guidé pendant une semaine les membres du Club de randonnée d'Allennes-les-Marais situé près de Lille, afin de leur faire découvrir la région qui regorge de sites magnifiques et de superbes panoramas. Ils ont apprécié les différents parcours proposés sur les communes de Saint-Emilion, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Aignan, Fronsac, Saillans,

Guîtres et Francs. Balades dans les vignobles, visites de châteaux viticoles, dégustation de bons crus, cours d'œnologie, une semaine chargée en découvertes que tous ont appréciée. Pour clôturer ce séjour les randonneurs ont été cordialement accueillis au château Barbey à Saillans par la famille Trocard afin d'y déguster un suc-

culent repas.

Une semaine inoubliable pour ces deux clubs partageant la même passion, les «gens du Nord» étant chaleureux et spontanés, les adhérents du club Tou'zazimut garderont un excellent souvenir de leur visite et évidemment sont invités à séjourner prochainement dans le Nord.

Extrait du journal « Le Résistant » du jeudi 12 juin 2014.

La bibliothèque municipale

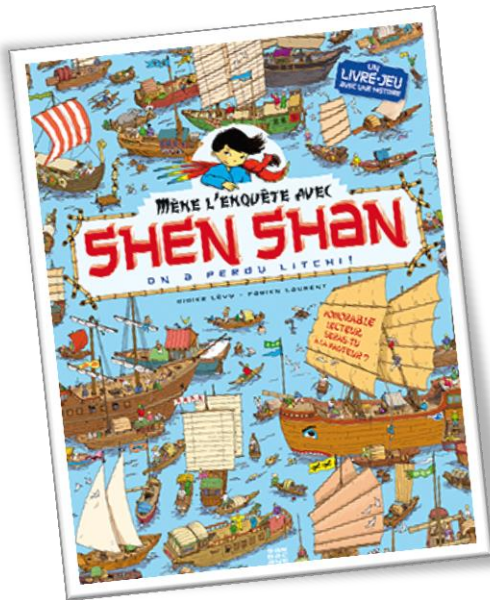
Tél. : 05.57.84.32.10 - bibliosaillans@yahoo.fr - Ouverte le mardi / vendredi de 14h00 à 18h00 et le jeudi de 14 h à 16 h

Quelques événements ont jalonné cette fin d'année scolaire :

Tout d'abord, un franc succès pour le concours proposé à la bibliothèque. Notre grande gagnante fut : Nora Ammar.

Les animations proposées les mardis à 15h pendant les vacances font quelques adeptes.

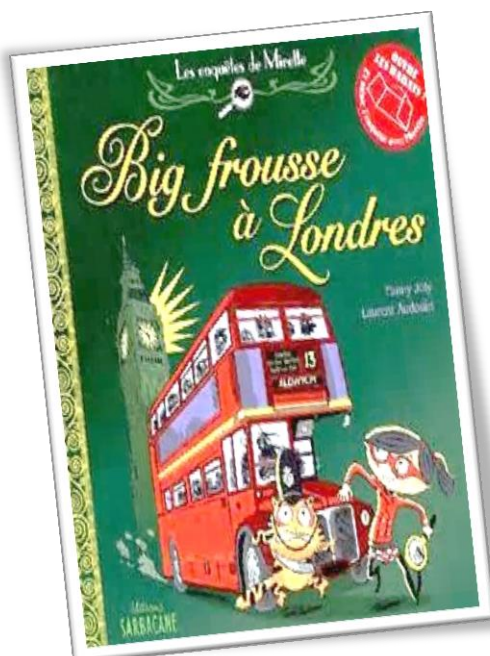
Des nouveautés jeunesse sont disponibles d'ores et déjà à la bibliothèque.



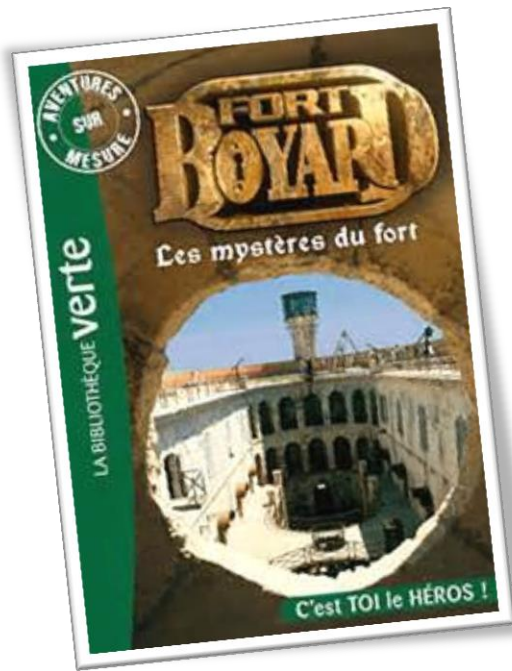
Si tu aimes chercher des personnages dans une histoire palpitante, ce livre est pour toi



Vivez les aventures d'une princesse japonaise



Mirette, jeune détective aura besoin de ton aide pour résoudre les énigmes dans différentes capitales mondiales. Cette série rencontre un tel succès que le projet est d'en faire prochainement une série télévisée.



Deviens un équipier de Fort Boyard et remporte le trésor

Ces livres ne sont qu'une partie des nouveautés, je t'invite à venir les découvrir.

En ce qui concerne les ouvrages pour adulte, après la rentrée littéraire, un choix de nouveautés vous sera proposé.

Bonnes vacances à tous et bonnes lectures.

Laurence

La vie locale

Avis à nos collégiens, lycéens, étudiants et parents.

Pendant toute la période des travaux du Bourg, les arrêts « Saillans – Dalem » et « Saillans - Mairie » sont reportés à l'arrêt « Saillans – Bois vert ».

Convention d'Aménagement du Bourg

Comme vous avez pu l'apercevoir les travaux du Bourg ont commencé. Un plan de déviation a été élaboré. La traversée du bourg étant interdite, tous les véhicules légers devront passer par Villegouge afin de rejoindre Galgon et vice versa pour le chemin retours.

Il en est de même pour les bus scolaires. En provenance de Libourne, ils passeront par Villegouge pour rejoindre Galgon. En provenance de Galgon, ils passeront aussi

par Villegouge. Les arrêts « Saillans – Dalem » et « Saillans Mairie » sont reportés à l'arrêt « Saillans – Bois vert ».

Et enfin pour les poids lourds désirant rejoindre Galgon en provenance de Libourne, la déviation s'effectuera soit par la route des Billaux, soit par la Ville de Lugon et ce par simplification de manœuvres

Traitements viticoles et école.

Face à l'inquiétude de parents vis-à-vis des traitements viticoles lors des journées d'école, la Mairie tient à signaler, que dès la parution de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2014 (relatif à l'épandage, pendant les jours de classe, l'application des pesticides interdite jusqu'à 50 mètres des limites des établissements scolaires, pendant les vingt minutes qui précèdent et qui suivent le début et

la fin des activités scolaires et périscolaires) les deux propriétaires viticoles riverains de l'école sont venus se renseigner sur les horaires des récréations.

Nous tenons à les remercier pour leur démarche très professionnelle.

Annonce

Je suis à la recherche d'une personne (une femme de préférence) détentrice du permis de conduire, pour aller chercher mon fils à la sortie du collège de Vérac le jeudi à 17 h 15 et l'emmener à son entrainement de hand-ball à Libourne à la salle Jean Mamère pour 17 h 40. Et ce pour l'année prochaine donc à partir du mois de septembre 2014.

Rémunération à définir.

Voici mes coordonnées pour me contacter :

Mme ODRY : 06 09 84 32 59

Etat Civil

MARIAGE

Le 31 mai 2014 a été célébré le mariage entre Angélique BESOLI et Hervé COUSIN.



Le 28 juin 2014 a été célébré le mariage
entre Hélène ROY et Fabien
LOEUIL



Nous présentons aux mariés tous nos vœux de bonheur.

DECES

Nous venons d'apprendre les décès de Mr Maurice SEVERIN, le 6 juillet 2014 à l'âge de 89 ans et Mr Jean Pierre MACARY, le 22 juin 2014, 66 ans. Jean Pierre avait travaillé aux services techniques de la Mairie peu de temps avant son départ à la retraite.

Le Maire et le Conseil Municipal adresse leurs sincères condoléances aux familles.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance d' :

♥ **Imanol** né le 13 juillet 2014

au foyer de Virginie WEILL et Sébastien RIGAUD

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur à leurs heureux parents.



Nos prochains rendez-vous

- 2 septembre à 18 h 30 (*): Réunion du conseil : ordre du jour à définir
- 13 septembre : Repas du village
- 20 et 21 septembre : Journées du patrimoine

**Sous réserve de modification de dates, veuillez-vous renseigner auprès de la Mairie pour confirmation*

REPAS DU VILLAGE



DE SAILLANS

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014

**10H-12H A LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS
SAILLANAISES**

**12H APERITIF OFFERT PAR LA MAIRIE
Suivi d'un repas « auberge espagnole »
(repas pique-nique convivial)**

**LE TOUT SUIVI L'APRES-MIDI D'UNE BALADE
DIGESTIVE A LA DECOUVERTE DE SAILLANS.**

VENEZ NOMBREUX !!!

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONSADAIS

Vers une mise en réseau des bibliothèques du canton

Des réunions techniques ont été mises en place avec la Bibliothèque départementale de prêt, les bibliothécaires et les élus de huit communes concernées afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ce projet.

Joël CAURRAZE

Depuis plusieurs années, grâce à l'aide du conseil général et en particulier de la Bibliothèque départementale de prêt (BDP), il a pu être complété l'offre documentaire proposée au public du territoire mais aussi apporter une aide technique régulière aux responsables de chaque bibliothèque et des formations auprès des bénévoles. *« Afin de poursuivre cette démarche de structuration du territoire dans le domaine de la lecture publique, nous avons fait appel à la société Emergence Sud pour mener un diagnostic, état des lieux prospectifs en 2010, afin de nous aider à définir une politique communautaire de lecture publique. Nous avons donc envisagé le déploiement d'un système intégré de gestion de bibliothèques qui soit commun à l'ensemble de nos bibliothèques intégrées dans ce projet leur permettant de fonctionner en réseau et d'améliorer la qualité du service auprès du public »,* explique Ali Rhabri, coordinateur Enfance jeunesse à la Communauté de communes du canton de Fronsac.

Huit communes concernées

Actuellement, huit communes sont concernées par ce projet: Asques, Cadillac-en-Fronsadais, Galgon, Saint-Michel-de-Fronsac (avec Saint-Germain-de-La-Rivière et La Rivière), Lugon, Saillans, Saint-



Bénévoles, bibliothécaires et élus ont dressé les avantages de la mise en place d'un réseau intercommunal des bibliothèques.

Romain-la-Virvée et Villegouge. Un travail a été mené pour élaborer un projet de charte. L'objet de la charte est de définir l'organisation et le fonctionnement du réseau de lecture publique du canton de Fronsac, afin qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs peut trouver les informations pratiques nécessaires à l'exercice de ses activités.

Partage des collections

Projet de grande envergure, la mise en réseau de la lecture publique demande que soient mutualisés les moyens des communes du territoire. De la constitution d'un catalogue collectif à l'harmonisation des services aux publics, les étapes d'un tel projet sont nombreuses et demandent qu'en soient décrites les modalités d'application dans la charte en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des partenaires. Le soutien à la lecture publique et au multimédia se caractérise par: l'appui personnalisé et l'assistance aux équipes en place (personnel communal et bénévoles par la BDP notamment), le développement et le partage des collections par une politique d'acquisition concer-

nant les livres et autres supports et par l'organisation de la circulation des collections et documents sur l'ensemble des communes de la communauté, le développement des animations par la création d'une politique culturelle autour du livre et par la mise en place d'une programmation annuelle. Enfin, le développement du multimédia par l'acquisition de supports spécialisés (DVD, CD audio...) et la mise à disposition au public d'ordinateurs connectés à Internet dans chaque médiathèque, bibliothèque ou point lecture de la communauté. Le fonds documentaire de l'ensemble des bibliothèques du territoire sera alors accessible pour tous les lecteurs du canton. Une première session de formation a été mise en place pendant trois jours en novembre 2013 et la deuxième session a eu lieu les 20, 21 et 22 mai derniers sur la commune de Lugon. Depuis la première formation, les bibliothécaires ont accès à leur espace sur un site où est hébergé le logiciel Orphée. Elles sont dans une phase de catalogage. Pour l'instant, les adhérents n'ont pas encore accès au portail Orphée car il reste encore des étapes à franchir.

Réunions des conseils municipaux

Ceci n'est qu'un résumé, l'intégralité est à votre disposition à la Mairie.

Réunion du 26 mai 2014 à 18h30

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON

Messieurs Jean TILLET, Gabriel CHANSARD, François MARTINEAU, Arnaud D'ARFEUILLE, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 22 mai 2014

Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

Décide

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adhésion au service de conseil en prévention du Centre de Gestion

Madame le Maire fait part à ses collègues, de la possibilité de faire appel au Centre de Gestion pour des journées d'information concernant la sécurité au travail. Compte tenu du coût élevé de ces prestations, les conseillers municipaux souhaitent obtenir davantage de renseignements (retours des communes ayant eu recours à ces journées d'information, possibilité de mutualiser les interventions afin de diminuer les coûts entre collectivités).

Ce service ayant un lien avec le Document Unique, Monsieur Martineau souhaite que soit contacté Monsieur David Durand, responsable sécurité au Centre de Gestion, afin de faire le point sur ce DU, et demander des renseignements complémentaires sur ce service.

Madame le Maire profite du sujet pour faire part à ses collègues qu'un règlement intérieur « Hygiène et sécurité » avait été élaboré sur les conseils du Centre de Gestion. Après l'avoir soumis pour avis au Comité Technique Paritaire, ce dernier a statué défavorablement sur ce document. Cette question sera soulevée lors de l'entretien avec Monsieur DURAND.

Compte rendu Réforme des rythmes scolaires

Mesdames CHARLIER et TILLET-FAURIE font part à leurs collègues qu'elles ont participé à une réunion à la Maison du Pays au sujet de la réforme des rythmes scolaires le 14 mai dernier. Des questions telles que les critères d'admission des enfants dans les centres de loisirs de Galgon et La Lande de Fronsac, les transports ou la restauration ont été soulevées par les élus présents. Considérant le caractère intercommunal de ces deux CLSH, il est demandé que les enfants des 18 communes concernées puissent bénéficier d'un accueil et que la priorité ne soit pas donnée qu'aux enfants de Galgon et de La Lande de Fronsac. Le problème du nombre de places demeure. Les élus ont souhaité également savoir si le transport des enfants pourra être assuré par la communauté de communes du canton de Fronsac. Cette prise en charge n'est pas prévue. En revanche la restauration sera possible dans les CLSH.

Madame CHARLIER rend également compte d'une réunion qui s'est tenue le 20 mai dernier avec le personnel communal, les enseignants et les parents d'élèves. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pourront être assurés par le personnel (contes, théâtre, ateliers cuisine, arts plastiques, sport, etc...). Les horaires devront alors être réaménagés et pour discuter de cette réorganisation, Madame CHARLIER propose de réunir la commission du personnel communal le 12 juin à 17h30. Madame CHARLIER indique également qu'un questionnaire sera distribué aux parents afin d'estimer le nombre d'enfants concernés par les TAP.

Compte rendu Convention d'Aménagement de Bourg

François MARTINEAU informe ses collègues de l'avancée du dossier. Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication seront assurés par la SPIE et démarreront mi-juin. L'emplacement des nouveaux lampadaires a été établi par Monsieur PESLIER du SDEEG.

France Télécom a été contacté au sujet de la mise aux normes de la cabine téléphonique, afin de prévoir son remplacement pendant les travaux d'aménagement de la place du restaurant.

François MARTINEAU souhaite réunir la commission CAB pour élaborer des plans de déviation qui seront soumis aux responsables des transports scolaires.

Compte rendu Enquête publique de la modification du PLU

Martine TILLET-FAURIE informe le conseil que l'enquête publique concernant le projet de modification du PLU s'est terminée le 15 mai dernier. L'enquête s'est déroulée dans des conditions sereines et peu de remarques ont été formulées dans le registre mis à disposition. Le commissaire enquêteur a maintenant un mois pour rendre son rapport.

Personnel communal : IEMP

Madame TILLET-FAURIE rappelle aux membres du conseil que lors de la précédente réunion la question d'une indemnité allouée au personnel titulaire avait été soulevée.

Après discussions, aucun accord sur les critères d'attribution n'étant trouvé, cette délibération est reportée à une date ultérieure.

Questions diverses :

- Délibération SDEEG : participation communale pour l'enfouissement des réseaux et demande d'aide financière

Madame le Maire expose au conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux tranche 1 vont démarrer courant juin. Au titre du renouvellement de l'éclairage public, le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) a fourni à la commune le devis estimatif qui se décompose comme suit :

o Montant HT estimé	71 844.50 €
o Maîtrise d'œuvre :	5 029.12 €
o TVA :	14 368.90 €
o Montant total TTC :	91 242.52 €

Madame le Maire précise que ces dépenses peuvent faire l'objet d'une aide financière par le SDEEG à

hauteur de 20 % du montant hors taxes, frais de maîtrise d'œuvre inclus, soit 12 840.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents

o d'accepter le devis des travaux de renouvellement de l'éclairage public dans le cadre de la tranche 1 de l'enfouissement des réseaux et d'effectuer lesdits travaux,

o d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention des diverses subventions et à la contractualisation de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2014.

- Horaires d'été des agents du service technique

A la demande des agents du service technique, Madame le Maire propose de modifier leurs horaires afin d'améliorer les conditions de travail durant l'été. Les membres du conseil sont favorables à ce changement. La demande portant sur la possibilité de travailler en journée continue, après discussion, le conseil s'oppose à cette proposition. Il sera soumis aux agents une nouvelle proposition d'horaire pour validation.

- Jumelage avec Saillans (Drôme)

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'elle avait adressé un courrier au lendemain des élections municipales, félicitant le nouveau maire de Saillans (Drôme). Elle a également fait part de son souhait de poursuivre le jumelage. Une réponse amicale de la nouvelle municipalité lui a été faite. La nouvelle équipe saillanonne et plus précisément les commissions chargées de la culture, du tourisme, du patrimoine et de l'éducation se réuniront et discuteront des orientations qu'elles souhaitent donner à ce jumelage et reprendront ensuite contact avec la municipalité saillanaise.

Monsieur PELLETIER propose de prévoir une réunion avec toutes les associations de la commune et de créer à cette occasion un nouveau comité jumelage.

- Commission Communale des Impôts Directs

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir le maire ou l'adjoint délégué, Président, et de six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de vingt-cinq ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec

les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

Vu que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal,

Vu le nouveau Conseil Municipal élu le 29 mars 2014,
Il convient de former une nouvelle commission communale des impôts directs,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de présenter au choix du directeur des services fiscaux la liste double des commissaires et de leurs suppléants :

Les titulaires :

Nom, prénom	Adresse
Henri Trocard	Labory, Saillans
Geneviève Fardet	Reynaud, Saillans
Jean Tillet	5 Reynaud, Saillans
Michelle Belluye	19 Reynaud, Saillans
Jean-Pierre Lajus	Le Moulin, Saillans
Alain Honorat	Route de Thouil, Villegouge
Odile Béraud	Le Basque, Saillans
Gabriel Chansard	Cardeneau, Saillans
Jean-Pierre Duffieux	Fraiche, Saillans
Marie-Madeleine Roy	Cardeneau, Saillans
Romain François	21 Reynaud, Saillans
Paul Frustier	Libourne

Les suppléants :

Nom, prénom	Adresse
Philippe Hermouet	Clos du Roy, Saillans
Jean-Noël Hervé	Le Moulin, Saillans
François Lespinasse	Le Garénot, Saillans
Sylvie De Taffin	Le Bourg, Saillans
Marie-Claude Pelletier	Les Struliez, Saillans
Alain Neveu	26 chemin Chevalier, Galgon
Jean-Claude Dutour	Le Plantey, Saillans
André Fautrat	10 Le Moulin, Saillans
Chantal Borgnon	Le Basque, Saillans

Daniel Profit	3 Bernard Nord, Saillans
Huguette Diaz	Bel Air, Saillans
Arnaud d'Arfeuille	13 rue Notre Dame, Bordeaux

- SDIS : hydrants indisponibles

Suite à la visite du SDIS sur la commune et la vérification annuelle des bornes incendies (hydrants), Madame le Maire informe le conseil que quatre hydrants sont hors d'usage.

La Sogédo a été contactée par le secrétariat pour un devis. Le dossier est confié à Monsieur FAUTRAT qui prendra contact auprès du SDIS pour obtenir un rapport plus détaillé.

- Proposition d'un arrêté municipal

François MARTINEAU propose que la mairie prenne un arrêté municipal interdisant tout dépôt sauvage sur la commune, afin que la gendarmerie puisse poursuivre et verbaliser les responsables. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

- Compte rendu sur les travaux à prévoir dans les bâtiments communaux

François MARTINEAU présente à ses collègues un état des lieux des divers travaux à prévoir dans les bâtiments communaux :

- suite à la visite annuelle de l'APAVE, des travaux de mise aux normes électriques seront à effectuer (mairie, école, salle des fêtes, restaurant scolaire)

- suite à la visite de la commission bâtiments dans le logement sis 14 le Bourg, des devis ont été demandés afin de résoudre les problèmes d'humidité de cette maison. Les travaux nécessaires devront être réalisés rapidement pour relouer le logement dans les meilleurs délais.

Madame le Maire rappelle que les travaux inscrits au FDAEC 2014 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) restent prioritaires, une aide financière ayant déjà été accordée par le Conseil Général. Certains travaux devront donc être effectués en 2015 et s'inscriront au FDAEC 2015

- Matériel communal

Monsieur MARTINEAU informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes personnelles de prêt du matériel communal lui ont été formulées. Pour des raisons d'éthique et de sécurité, M. MARTINEAU souhaite que

le matériel communal ainsi que le personnel, ne soient plus mis à disposition du public.

Après discussions sur le rôle du service public, le caractère arbitraire des décisions de prêt qui pouvaient avoir lieu jusqu'à présent, et les problèmes de sécurité que ces prêts pourraient engendrer en cas d'accident, le conseil décide de ne plus mettre à disposition des élus ou des administrés le matériel communal. En effet, une petite commune telle que SAILLANS ne pourrait supporter ni financièrement, ni dans son organisation, la mise en place d'un système de convention de prêt à tous les administrés et la souscription à des assurances complémentaires, en cas d'accidents, de vol, ou de détérioration.

Messieurs TILLET et CHANSARD quittent la séance à 20 h 30.

- Compte rendu sur le dossier Assainissements individuels

Monsieur FAUTRAT rend compte à ses collègues de l'avancement du dossier concernant la mise aux normes des assainissements individuels subventionnable par la SOGEDO. Parmi les personnes qui avaient répondu favorablement à cette mise aux normes, 6 ont été sélectionnées par cette dernière pour bénéficier d'une aide supplémentaire compte tenu de leur situation financière. Monsieur FAUTRAT indique que ces personnes seront prochainement recontactées pour accord définitif et lancer ainsi leurs travaux de mise aux normes.

- Recensement de la population :

Le recensement de la population aura lieu en début d'année 2015. Il est demandé par l'INSEE de désigner un coordonnateur avant le 31 mai 2014.

Le conseil propose de nommer Madame Véronique HALE.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21 h 30

Réunion du 20 juin 2014 à 18h00

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de François MARTINEAU, maire adjoint.

Etaient présents : Mesdames Sylvie ARDOUIN, Bénédicte VARREON
Messieurs Gabriel CHANSARD, François MARTINEAU, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

Absents excusés : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER
Messieurs Jean TILLET, Arnaud d'ARFEUILLE,

Pouvoirs : Madame TILLET-FAURIE a donné pouvoir à Monsieur MARTINEAU
Monsieur TILLET a donné pouvoir à Monsieur CHANSARD

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 13 juin 2014

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du code électoral, le bureau a été constitué de Monsieur François MARTINEAU, Président, Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER et David SEGUIN.

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale

ELECTION DES DELEGUES :

Le nombre de délégués à élire est de UN
Candidature : Martine TILLET-FAURIE

1^{er} Tour de Scrutin :

Nombre de bulletins : 9
Bulletins blancs ou nuls : 1
Majorité absolue : 5

Martine TILLET-FAURIE a obtenu : 8 voix

A réuni les conditions requises pour être élue (majorité absolue aux deux premiers tours) et a en conséquence été proclamée déléguée :

Martine TILLET-FAURIE, née le 18 août 1963 à LIBOURNE,

Adresse : 26 Reynaud 33141 SAILLANS

Profession : Secrétaire de Mairie

Qui a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Le nombre de suppléants à élire est de TROIS

Candidats :

Gabriel CHANSARD, Sylvie ARDOUIN et David SEGUIN

1^{er} Tour de Scrutin :

Nombre de bulletins : 9

Bulletins blancs ou nuls : 1

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Monsieur Gabriel CHANSARD : 8 voix

Madame Sylvie ARDOUIN : 8 voix

Monsieur David SEGUIN : 8 voix

Ont réuni les conditions requises pour être élus (majorité absolue aux deux premiers tours) et ont en conséquence été proclamés délégués :

1 Monsieur Gabriel CHANSARD, né le 29 octobre 1933 à LIBOURNE (33)

Adresse : 5 bis Cardeneau Sud 33141 SAILLANS

Profession : Retraité

qui a déclaré accepter le mandat

2 Madame Sylvie ARDOUIN née le 6 mars 1972 à LES ESSARTS (85)

Adresse : Reynaud 33141 SA1ILLANS

Profession : Infirmière

qui a déclaré accepter le mandat

3 Monsieur David SEGUIN né le 7 octobre 1976 à CENON

Adresse : La Croix 33141 SAILLANS

Profession : Cadre administratif

qui a déclaré accepter le mandat.

Les élections étant terminées, la séance est levée à 18 h 50.



Vivre ensemble....

Quelques lettres ...

NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

Vivons ensemble, ...

LAMPADAIRES EN PANNE :

Dès que vous constatez un dysfonctionnement au niveau des lampadaires, merci de le signaler en mairie, sans oublier de relever le numéro inscrit sur le lampadaire.

BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

INCINERATION DES VEGETAUX :

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente, ces

déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Cependant si vous êtes dans l'impossibilité de transporter ces déchets vous pouvez obtenir une dérogation auprès de la mairie. Celle-ci vous sera accordée uniquement dans les périodes tolérées :

Soit du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 par autorisation municipale.

Cette autorisation vous sera délivrée à condition et uniquement si vous respectez les règles suivantes :

- l'absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin),
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,
- moyens d'extinction à proximité immédiate,
- respect des périodes règlementées.

Vous pouvez télécharger le document de demande d'autorisation sur le site de la Préfecture :

www.gironde.pref.gouv.fr ou www.dfci-aquitaine.fr

Périodes strictement interdites : Du **15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005).

ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, débordé sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

EPAVES

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » l'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

DIVIGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde propose aux communes des pièges anti frelons pour capturer les reines et ainsi éviter la prolifération des nids à la fin de l'hiver. Si vous êtes intéressés, faites-le savoir en mairie. Une commande groupée pourra être effectuée si un nombre suffisant de personnes se manifeste (conditionnement de 50 pièces).

Cependant, il est possible de fabriquer des pièges de façon artisanale de la manière suivante :

Le plus simple : utiliser une bouteille d'eau minérale d'un litre et demi, la couper au tiers supérieur et l'inverser pour faire un entonnoir. Il est possible d'y ajouter une protection contre la pluie. Une bouteille plastique de 5 litres se montre aussi très efficace.

Il est souhaitable de mettre plusieurs pièges avec différents types d'appâts. Dans tous les cas, il est conseillé de placer les pièges en plein soleil à une hauteur de 1 ou 2 mètres.

Il est préférable de placer les pièges dès la mi-février près des ruches ou des lieux où il y avait des nids l'an passé et de les laisser jusqu'en novembre. En été cela permet de repérer les nids et à l'automne éventuellement des jeunes fondatrices en cours de fécondation.

Les meilleurs appâts sont réalisés à base d'un cocktail de :

- bière brune de préférence (½ canette), la bière attire les frelons mais repousse opportunément les abeilles ;
- un peu de vin blanc et/ou de Picon ;
- un peu de sirop pour parfumer (framboise, cassis ...).

...Recyclons ensemble,

ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

POCHES JAUNES

Nous vous rappelons que les poches jaunes, distribuées gratuitement par le SMICVAL via la mairie, ne doivent servir qu'au tri sélectif.

CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les deux conteneurs à bouteilles situés aux parkings de la salle des fêtes et de l'école servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissé pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67



Informations et numéros utiles

La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde - 140 avenue de la Marne – 33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 97 81 89 – Fax 05 56 47 10 62

www.cauegironde.com

caue33@wanadoo.fr

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies.

Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).

Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fonsac, Guîtres, Libourne, Lussac

Pascal MORIN, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

			Août
BRANNE	1 ^{er} mardi	De 10 h à 12 h 30	5
COUTRAS (maison serv ; publics)	3 ^{ème} mercredi	De 14h30 à 16h30	20
FRONSAC	3 ^{ème} mardi	De 9h30 à 10h30	19
GUITRES (Bibliothèque)	1 ^{er} mercredi	De 14h30 à 16h30	6
LIBOURNE	1 ^{er} mardi	De 15 h à 17h30	5
LUSSAC	3 ^{ème} mardi	De 11h à 12h30	19
Subdi LIBOURNE	3 ^{ème} mardi	De 15h à 17h30	19

Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 1998 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 30 septembre 2014

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



Vacances scolaires

Réprise des cours : mardi 2 septembre 2014



Les prochaines vacances :

Fin des cours : samedi 18 octobre 2014

Reprise des cours : lundi 3 novembre 2014

Mémento...

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

Baby-sitter :

Aurélie SOURD 06.81.51.20.85

Charlotte LEPORACE : 06.13.39.37.09

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50
ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Urgence : 18 - Standard : 05.57.55.89.41



SAMU : 15



SAMU SOCIAL : 115



Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80



GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /
Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) : 05.57.55.39.79

Nos professionnels à proximité....



TOUS TRAVAUX

Fabien Loeuil

3 Cardeneau-33141 Saillans
06 50 88 39 79
fabienloeuil@hotmail.fr

**Rénovation et construction
Intérieurs et extérieurs**



SARL GF SERVICES
Guillaume Faurie
Taille, Effeillage mécanique,
Vendange...

7 renaud
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com



**Laurent
MURAT**

**CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE**

2 bis rue de Libourne - FRONSAC

**06 07 08 95 90
05 57 24 91 51**



BRIN D'ARCHI
plan / image 3D / maquette

Helene ROY
3 Cardeneau
33141 Saillans
06 87 20 74 49
www.brindarchi.fr
brindarchi@hotmail.fr

La représentation
de vos projets ...

Helene Roy, dessinatrice et maquettiste, au service des particuliers et des professionnels du bâtiment dans le domaine de la représentation et de la communication de projets architecturaux.

- / Permis de construire (< 170m²)
- / Plans
- / Aménagements intérieurs et extérieurs
- / Images 3D
- / Relevé de bâtiment
- / Maquettes



ENT LAURENT.S

CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55

N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89



Les Catalpas Restaurant
cardeneau nord
33141 Saillans

rest: 0557.74.2924
part: 0647.44.9347
laudet33@hotmail.fr

**Réflexologie plantaire
Energétique chinoise**

Fanny FUDAL

les Struliez
33141 Saillans

06.23.39.33.92
Uniquement sur rendez-vous



Madame Patricia ODRY,
pédicure podologue, installée
à Saint André de Cubzac et
résidant à Saillans, a le plaisir
de vous faire savoir qu'elle fait
également des visites à
domicile et qu'elle se tient
donc à votre disposition pour
le cas où vous auriez besoin
de ses services.
(Déplacements dans tout le
Fronsadais). **Vous pouvez la
joindre au
05 57 84 87 03**



Ingénierie et formation
Performance environnementale

Audit - Etude énergétique
Diagnostic technique immobilier

WWW.LSDIAG.FR

ANTHONY LANFRY
Responsable Technique

GSM: +33(0) 6.23.52.35.70
MAIL: SUDOUEST@LSDIAG.FR

475, CHEMIN DE PINEAU
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC
GIRONDE

PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux

EURL Au fil de l'arbre

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets
Jérémy RENEAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

**Jérémy RENEAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -
06.84.23.79.63 – jeremvreneaud@hotmail.com**